|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 13 septembre 2023 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 111**GCNT/HO | **Aux:**– Administrations des États Membres de l'Union**Copie:**– Membres du Secteur de l'UIT-T;– Associés de l'UIT-T;– Établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Aux Présidents et Vice-Présidents du GCNT de l'UIT‑T;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 5866 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbtsag@itu.int |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé du projet de Recommandation UIT-T A.8 révisée, qu'il est proposé d'approuver à la réunion du GCNT de l'UIT-T (Genève, 22-26 janvier 2024)** |

Madame, Monsieur,

1 Le GCNT a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation du projet de Recommandation mentionné ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 22 au 26 janvier 2024. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion du GCNT seront disponibles dans la [Lettre collective 3](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-COL-0003).

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation du projet de Recommandation UIT-T qu'il est proposé d'approuver.

**NOTE 1 DU TSB** – Aucun document de justification UIT-T A.5 n'a été élaboré pour ce projet de texte déterminé.

**NOTE 2 DU TSB** – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'avait reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ce projet de texte. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/default.aspx).

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ce texte peut être examiné en vue de son approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **10 janvier 2024** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, pour approbation, de ce texte, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas le GCNT à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

**Annexe 1**

Résumé et localisation du texte déterminé du projet de Recommandation UIT-T A.8 révisée

# Projet de Recommandation UIT-T A.8 révisée [[TSAG-R3](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-TSAG-R-0003)]

Variante de la procédure d'approbation pour les Recommandations UIT-T nouvelles ou révisées.

Résumé

La Recommandation UIT-T A.8 définit les méthodes de travail et les procédures d'approbation des projets de Recommandations UIT-T nouvelles ou révisées, selon la variante de la procédure d'approbation.

La présente version n'apporte aucune modification à la variante de la procédure d'approbation, mais consiste à:

• intégrer, dans le texte de la Recommandation UIT-T A.8 relatif aux étapes à suivre, les mises à jour apportées aux références normatives pendant la discussion des observations (en reprenant le texte de la Recommandation UIT-T A.5);

• rationnaliser les délais applicables à la mise à disposition des projets traités après la discussion des observations;

• réintroduire les dispositions de la Recommandation UIT-T A.8 (2008), qui apportent davantage de précisions en ce qui concerne la suppression des Recommandations approuvées selon la variante de la procédure d'approbation;

• inclure une version actualisée de la Figure 1, pour mieux illustrer les différentes étapes de la variante de la procédure d'approbation, moyennant la modification des notes respectives.

**Annexe 2**

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 111:
Consultation au sujet du texte déterminé du projet
de Recommandation UIT-T A.8 révisée

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Au:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications,Union internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH‑1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**: | +41-22-730-5853 | **Télécopie**: |  |
| **Courriel**: | tsbdir@itu.int | **Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet du projet de texte déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 111, je souhaite vous faire connaître par la présente le point de vue de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | **Cochez l'une des deux cases** |
| --- | --- |
| **Projet de Recommandation UIT‑T A.8 révisée** | [ ]  **autorise** le GCNT à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification.⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **n'autorise pas** le GCNT à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]